



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale des
Territoires et de la Mer

La Roche-sur-Yon, le 1^{er} décembre 2016

Service : Eau Risques et Nature
Unité risques et gestion de crise

Dossier suivi par :
Benjamin GAYRAUD

Tél : 02 51 44 33 69
Fax : 02 51 44 33 48
benjamin.gayraud@vendee.gouv.fr

Objet : Réunion du 24 novembre 2016

Lieu de la réunion : Préfecture de la Vendée

Horaires : 09h00 à 10h45

Présents :

- Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay le Comte
- Messieurs MILCENT et ANGOTTI, de la mairie de l'Aiguillon sur Mer
- Madame LOWENBRUCK, du Syndicat Mixte Marais Poitevin - Bassin du Lay
- Monsieur GANDRIEU, de la CLE du SAGE du Lay
- Monsieur CLEMENCEAU, de l'Association l'« Avenir Ensemble »
- Madame PELON, de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur BOURCIER, du SDIS 85
- Madame DOUGE et Monsieur BERTAUD, du CRC Pays de la Loire
- Monsieur GUEVEL, du Conservatoire du Littoral
- Messieurs MAZAURY, COURBATIEU, MARTINEAU, GAYRAUD et JARRY, de la DDTM 85

L'ordre du jour de la réunion est décomposé de la façon suivante :

- Rappel de la méthodologie de caractérisation des enjeux
- Présentation des modifications de la carte des enjeux du PPRL de l'Aiguillon sur Mer suite au Comité Technique du 8 novembre 2016
- Planning prévisionnel

Monsieur le Sous-préfet introduit la séance en indiquant que nous sommes actuellement dans la phase 2 du PPRL à savoir l'identification des enjeux. Lors du Comité Technique du 8 novembre 2016, les services de la DDTM ont présenté la méthodologie d'élaboration et une première version de la carte des enjeux. Suite aux discussions entamées lors de ce comité technique, des modifications ont été apportées.

Le but du présent Comité de Pilotage est de valider l'analyse des services de l'État effectuée sur la carte des enjeux.

Après avoir rappelé la définition des enjeux, à savoir l'identification des biens et des activités humaines soumises aux risques, les services de l'État partagent de nouveau les principes et les définitions des différentes zones et éléments présents dans la carte des enjeux.

La méthode de qualification des espaces urbanisés, non urbanisés et du centre urbain est rappelée dans la continuité de ce qui a été présenté lors du Comité Technique du 8 novembre 2016.

Modifications apportées depuis le début de la phase enjeux

La DDTM liste l'ensemble des modifications apportées sur la carte des enjeux depuis le début de la phase de caractérisation des enjeux.

- Suite au Comité Technique restreint avec la commune du 6 octobre 2016, le contour du centre urbain a été adapté au niveau de la Rue du Maréchal Joffre et la Rue du Général Leclerc. Des enjeux ponctuels ont également été rajoutés notamment l'Hôtel du Port, Littoralis, le Centre de Loisir Escalade des Mousses, Atlantic Wake Parc et la médiathèque qui a remplacé la bibliothèque.
- Le Comité Technique du 8 novembre 2016 a également permis à la carte des enjeux d'évoluer avec l'intégration dans le centre urbain de l'EHPAD et du centre scolaire, l'identification de la salle omnisports comme établissement stratégique d'accueil et/ou d'hébergement et enfin, la modification de la couleur du centre urbain passant de la couleur rose à orange. Ce changement de couleur permettra de lever toute confusion possible entre la couleur rose du centre urbain de la carte des enjeux et la couleur rose qui pourrait être utilisée dans la carte de zonage réglementaire.

Présentation de la carte des enjeux par secteurs

Les services de l'État procèdent à la présentation aux membres du COPIL de la carte des enjeux modifiée.

- Zone nord et centre urbain
 - La mairie souhaite que le futur pôle santé de la commune soit identifié sur la carte des enjeux. En effet, le projet est dans une phase avancée avec un architecte choisi et les esquisses du projet validés.
Il est rappelé que la carte des enjeux identifie les enjeux sur la commune à la date d'approbation du PPRL sans faire le parti d'identifier des projets en cours de réalisation. Cependant, des engagements ont été pris sur ce projet permettant d'inclure le pôle santé dans la carte des enjeux. Les services de l'État acceptent la requête de la commune.
 - En marge de la réunion, la mairie de l'Aiguillon informe la DDTM qu'une construction est présente au niveau de la Rue des Bécassines mais qu'elle n'est pas représentée sur le cadastre de la carte des enjeux.
Les services de l'État prennent acte en modifiant la carte des enjeux en conséquence. La construction est rajoutée et intégrée en zone urbanisée.
 - Enfin, la DDTM a effectué une modification mineure sur la carte des enjeux avec l'intégration de la salle des fêtes comme un établissement stratégique et non un enjeu ponctuel « autre ».

Questions annexes sur la carte des enjeux

- La mairie de l'Aiguillon regrette que les nouveaux aléas notifiés par les services de l'État viennent mettre en cause le PPRi existant sur la commune. Certains terrains qui étaient en zone bleue du PPRi, deviennent maintenant inconstructibles. De même, la prise en compte du réchauffement climatique actuel et à l'horizon 2100 est une méthode incompréhensible et trop lointaine pour la population.

Le Sous-Préfet et les services de l'État précisent que ce débat a déjà eu lieu lors de la phase 1 du PPRL concernant l'élaboration de la carte des aléas. Cette carte d'aléas a été validée lors du COPIL du 28 juin 2016 et notifiée à la commune dans le courant de l'été. En 2012, le PPRi a été réalisé sur la base des connaissances scientifiques et réglementaires connues à cette époque, ces connaissances ayant évoluées depuis. Les aléas sur la commune comme sur l'ensemble du bassin de risques Sud Vendée – Marais Poitevin ont été élaborés en respectant le corpus méthodologique national à savoir la détermination d'un événement de référence connu (ici Xynthia) auquel on rajoute +20cm pour prendre en compte le réchauffement climatique actuel et +60cm pour prendre en compte le réchauffement climatique à l'horizon 2100.

- L'assistance souhaite que les services de la DDTM indiquent précisément les conséquences de cette carte des enjeux sur le zonage réglementaire.

La DDTM indique que le zonage réglementaire résulte du croisement des aléas avec les enjeux et sera présenté lors de la 3e phase d'élaboration du PPRL.

En conclusion, les services de l'État précisent que la carte des enjeux sera modifiée en conséquence suite à ce comité de pilotage et liste les prochaines étapes de l'élaboration du PPRL à savoir, la réunion publique de présentation des aléas le lendemain, le 25 novembre 2016 ainsi que l'élaboration d'un avant-projet durant les mois de décembre 2016 et janvier 2017 qui fera l'objet d'une présentation lors du prochain COTECH à venir.

La séance est levée à 10h45.

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Sous-préfet de Fontenay le Comte



